

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 124

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à la construction en VEFA de 32 logements à La Barque -
Fuveau par la S.A. d'HLM Phocéenne d'Habitations

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.13.32**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n°33 du 31 mars 2017, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2017 une enveloppe de 6 000 000 € chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La SA d'HLM Phocéenne d'Habitations domiciliée 11 rue d'Armény – CS30001 – 13286 Marseille Cedex 6 projette l'acquisition en VEFA de 32 logements locatifs sociaux individuels dénommée «La Barque» située sur la commune de Fuveau dont le taux SRU est actuellement de 4,6% sur les 25% escomptés d'ici 2025.

L'opération se compose de 8 PLAI ,16 PLUS, et 8 PLS, pour un budget prévisionnel de 6 751 700 €

Il est proposé l'octroi d'une subvention totale de **120.000,00 €** soit 1.8% du coût prévisionnel de l'opération, correspondant à une contrepartie réservataire pour le Département de 4 logements.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de ces opérations en annexe I et II.

PROPOSITIONS

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations une subvention de 120 000 € destinée à accompagner la réalisation de 32 logements locatifs sociaux individuels à Fuveau pour un coût prévisionnel global TTC de 6 751 700 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de ces aides ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL